

AVIS AU PUBLIC

Réhabilitation du ruisseau canalisé « Houlbech »

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

20 avril 2023

une demande d'autorisation a été déposée à l'Administration de la Gestion de l'Eau, sous référence

EAU/AUT/23/0399

concernant la

réhabilitation du ruisseau canalisé « Houlbech »

dans la

rue de l'Eglise à Trintange

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Trintange, le 3 mai 2023
pour le Collège des bourgmestre et échevins :



Le Bourgmestre



le Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour conformément à l'article 24 (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008.

Trintange, le 3 mai 2023



le Bourgmestre



le Secrétaire